



**Projet « Agroécologie et Systèmes Alimentaires Durables
en Afrique de l'Ouest »
(ASADAO)**

**Appel à propositions de recherche sur les coûts/bénéfices (« trade-offs »)
liés à l'agroécologie dans les systèmes alimentaires d'Afrique de l'Ouest**

Termes de référence

Juillet 2022



Table des matières

1. Contexte et enjeux	3
2. Objectifs de l'appel, couverture thématique et attentes spécifiques	4
3. Critères d'éligibilité des projets	7
4. Budget et durée des projets.....	8
5. Dépenses éligibles	8
6. Évaluation des projets	8
7. Modalités contractuelles	9
8. Format des propositions.....	10
9. Modalités de dépôt des projets	11
10. Calendrier de l'appel.....	12
11. Annexes.....	13
Annexe 1. Questions de recherche sur les trade-offs associés à l'agroécologie identifiées par le Hub comme peu investies.....	13
Annexe 2. Annexe financière	15

1. Contexte et enjeux

Les systèmes alimentaires africains sont confrontés à des menaces croissantes liées à la dégradation des ressources naturelles, aux inégalités sociales et économiques et aux niveaux alarmants d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Cette situation s'est aggravée au cours des deux dernières années en raison de la pandémie de COVID19, en particulier en Afrique de l'Ouest où 60 % de la population dépendent de l'agriculture pour sa subsistance. Le récent Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a exhorté les acteurs de la communauté internationale à réfléchir sur la nécessité de transformer leurs systèmes alimentaires pour les rendre moins vulnérables, plus résilients, sains et équitables s'ils veulent atteindre les cibles des ODD. Plusieurs organisations telles que la FAO, le FIDA mais également le CIRAD, ont suggéré que l'agroécologie pouvait contribuer à accélérer la transformation des systèmes alimentaires pour qu'ils soient plus résilients et équitables, en particulier pour les femmes¹. De plus en plus de publications, basées sur des études de cas, démontrent la contribution de l'agroécologie à la durabilité des systèmes agroalimentaires. Néanmoins, les effets de l'agroécologie sur les systèmes alimentaires et les boucles d'interaction et rétroaction entre leurs composantes sont encore insuffisamment connues et interrogent sur la capacité de tels systèmes alimentaires à contribuer effectivement à l'atteinte des ODD, notamment en ce qui concerne l'autonomisation des femmes, la sécurité/souveraineté alimentaire, la santé, la durabilité, l'inclusion économique, etc. Il est également nécessaire de renforcer et de mieux comprendre les coalitions d'acteurs capables de conduire une réelle transition agroécologique (en particulier leurs niveaux d'interactions), afin de mieux identifier les différents scénarios possibles.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme **Agroécologie et Systèmes Alimentaires Durables en Afrique de l'Ouest (ASADAO)**, financé par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) et Agropolis Fondation et coordonné par l'ONG « Environnement Développement Action pour la protection naturelle des terroirs » (ENDA PRONAT) au Sénégal, en consortium avec le Centre d'Études de Documentation et de Recherche Économiques et Sociales (CEDRES) au Burkina Faso et l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement (IRPAD) au Mali.

Le programme ASADAO vise à financer des projets de recherche collaboratifs entre équipes ouest-africaines et équipes du réseau d'Agropolis Fondation sur la question des **coûts/bénéfices (« trade-offs ») liés à l'agroécologie dans les systèmes alimentaires d'Afrique de l'Ouest francophone**. Nous appelons trade-offs ou coûts/bénéfices, dans le cadre de cet appel, les tensions ou interactions positives et négatives que les changements induits dans une partie d'un système créent dans d'autres, et qui empêchent la poursuite simultanée de plusieurs objectifs de développement durable (ODD).

ENDA PRONAT, depuis 1996, se concentre principalement sur la recherche pour le développement durable. Ses activités se sont étendues à la recherche-action et au renforcement des capacités, notamment en matière d'agriculture durable et d'agroécologie.

Agropolis Fondation (AF) anime un réseau de 41 unités mixtes de recherche (UMR) basées à Montpellier, Avignon, Perpignan et l'île de la Réunion et travaillant avec un réseau de partenaires internationaux, notamment en Afrique. Fondée par le CIRAD, l'IRD, l'INRAE, l'Institut Agro et l'Université de Montpellier il y a quinze ans, AF finance à travers le Labex Agro des programmes de recherche et de formation interdisciplinaires et participatifs axés sur trois axes prioritaires : changement climatique et agriculture ; biodiversité ; production et consommation responsables.

Le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), dans le cadre des efforts déployés par le Canada en matière d'affaires étrangères et de développement, finance et appuie des

¹ Voir par exemple FAO (2017). *Le futur de l'alimentation et l'agriculture* – Tendances et défis. Rome

recherches de grande qualité dans les pays en développement, partage ses connaissances avec les chercheurs et les responsables des politiques afin d'éclairer les actions locales et mondiales et mobilise des alliances pour susciter des changements positifs à l'échelle planétaire. À travers sa division des systèmes alimentaires résilients face au climat (CRFS), il finance des recherches contribuant à la mise en place de systèmes alimentaires équitables, inclusifs et durables dans les pays en développement.

Ces trois entités sont liées par un accord tripartite pour soutenir le programme ASADAO. Le Hub de coordination de la recherche et de partage de connaissances est constitué par ENDA PRONAT en consortium avec le CEDRES au Burkina Faso et l'IRPAD au Mali. Il vise à :

- mettre en place une équipe capable de concevoir, solliciter et coordonner des projets de recherche appliquée pour tester la manière dont l'agroécologie peut contribuer au renforcement des caractéristiques positives des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest, et identifier son potentiel et ses limites dans différents agroécosystèmes et contextes culturels ;
- tester de façon pratique comment équiper les praticiens et décideurs ouest-africains de connaissances et outils pour leur permettre de mieux comprendre le potentiel et les limites associés à l'agroécologie et ainsi contribuer à améliorer la pérennité, l'égalité des genres et l'inclusion sociale dans les systèmes alimentaires ;
- créer les conditions pour la pérennisation du Hub, via son intégration aux priorités de développement régional et aux connaissances existantes, le partage de connaissances et la construction d'alliances avec d'autres initiatives nationales et régionales dans le domaine de l'agroécologie.

2. Objectifs de l'appel, couverture thématique et attentes spécifiques

2.1 Objectifs de l'appel

Le présent appel vise les **objectifs suivants** :

- solliciter, sélectionner et financer des projets de recherche sur les trade-offs associés à l'agroécologie pour des systèmes alimentaires durables en Afrique de l'Ouest francophone, afin d'identifier des stratégies pour transformer et améliorer ces systèmes ;
- produire des données probantes sur les trades-offs liés à l'agroécologie dans les systèmes alimentaires ;
- outiller les praticiens et les décideurs pour qu'ils puissent mieux appréhender les trade-offs associés aux transformations proposées en vue d'améliorer la durabilité et l'équité des systèmes alimentaires, notamment par rapport à l'équité entre les genres et la territorialisation des politiques publiques.

2.2 Couverture thématique

Le contexte actuel de vulnérabilité des systèmes alimentaires dans certaines zones comme en Afrique sub-saharienne, pousse à s'interroger sur la capacité de ces systèmes à relever les défis auxquels ils sont confrontés. De plus en plus de recherches recommandent de faire évoluer les systèmes alimentaires et cette orientation a été reconnue et appuyée par les Nations Unies lors de son Sommet sur les systèmes alimentaires en 2021. Toutefois, en raison de la nature complexe des systèmes alimentaires et de leur interconnexion avec d'autres secteurs de la société, de la politique et des systèmes économiques, les changements ont du mal à être mis en œuvre. C'est cette complexité qui justifie la mobilisation dans le cadre du programme ASADAO de l'approche par les trade-offs afin de mieux cerner comment l'agroécologie pourrait contribuer à des systèmes alimentaires plus durables

sans pour autant créer des déséquilibres dans ces systèmes. Les trade-offs sont de plus en plus cités dans le contexte des ODD, mais rarement étudiés sur le terrain.

Ces constats s'appuient sur une étude diagnostique et une revue de la littérature réalisées en amont de l'appel par le Hub. Celui-ci a également mené une consultation auprès de personnes ressources afin d'une part, de faire une cartographie des initiatives et des acteurs travaillant sur les trade-offs liés à l'adoption de l'agroécologie dans les systèmes alimentaires d'Afrique de l'Ouest francophone et d'autre part, d'identifier les questions pertinentes non encore abordées qu'il serait possible d'explorer dans le cadre de cet appel.

Ces études préalables ont montré qu'il existait un grand nombre d'études et d'analyses sur les trade-offs relatifs au maillon de la production et encore trop peu sur les autres maillons du système alimentaire (transformation, commercialisation et consommation) ainsi que sur les politiques publiques.

Le présent appel cible donc les projets de recherche sur les thématiques suivantes : **trade-offs associés à l'agroécologie dans les systèmes alimentaires d'Afrique de l'Ouest francophone en lien avec i) les maillons transformation, commercialisation et consommation et ii) les politiques publiques.**

En raison des éléments énoncés plus haut, **l'appel exclut les projets de recherche qui concerneraient exclusivement les trade-offs au sein du maillon production, sauf si l'analyse se fait soit i) en lien direct avec les autres maillons du système alimentaire cités précédemment et/ou ii) en lien avec les questions transversales suivantes : approche par le genre (notamment sexospécificité), territorialisation (notamment des politiques publiques), inclusion sociale (notamment employabilité des jeunes). Ces questions transversales sont détaillées ci-dessous (partie 'attentes spécifiques').**

La définition des trade-offs ne devant pas se faire de façon absolue, mais plutôt de façon contextualisée en fonction des acteurs et de leurs intérêts parfois opposés, les projets de recherche devront les appréhender en fonction des perspectives des différents acteurs.

C'est dans cette perspective que les questions de recherche soutenues dans le cadre de cet appel **devront obligatoirement prendre en compte les questions du genre (notamment sexospécificité), de l'inclusion sociale (notamment employabilité des jeunes)** et de la territorialisation (notamment des politiques publiques). Une telle approche permettra d'explorer des questions novatrices sous l'angle des outils mobilisés ou des contextes et zones étudiées par les projets de recherche.

Il est à noter que les résultats de ces projets de recherche seront utilisés par le Hub pour la production de documents de synthèse et permettront d'alimenter un dialogue avec l'ensemble des acteurs, aussi bien sur les démarches méthodologiques concernant les trade-offs, que sur les contenus.

2.3 Attentes spécifiques

De façon spécifique, les projets de recherche devront répondre aux attentes suivantes :

Prise en compte des questions d'égalité des genres et d'inclusion

L'agroécologie est, par essence, une pratique inclusive qui permet aux différentes catégories sociales de s'impliquer dans les systèmes alimentaires. Il est donc attendu des projets de recherche qu'ils déclinent de manière claire comment les dimensions genre et inclusion sociale seront prises en compte dans les différents aspects du projet. Il s'agira pour les équipes de démontrer leurs capacités à intégrer la dimension genre, aussi bien dans la formulation de la proposition de recherche, la composition des équipes, la collecte et l'analyse des données, que dans la phase de vulgarisation et diffusion des résultats. De ce fait, les équipes devront montrer la manière dont la dimension genre est présente aux différentes phases du projet, en détaillant les outils et démarches scientifiques spécifiquement mobilisés. La même chose devra être réalisée pour montrer comment le projet contribue à l'inclusion

sociale des plus vulnérables (jeunes, catégories sociales défavorisées...), notamment par la mobilisation d'outils et d'approches spécifiques.

Caractère novateur

Les soumissionnaires au présent appel devront justifier le fait que la (les) question(s) de recherche qu'ils proposent de traiter n'a (ont) pas déjà été traitée(s) ou qu'ils viennent approfondir un travail entamé.

Inclusion dans des initiatives, réseaux et coalitions aptes à influencer les politiques publiques aux échelles locales, nationales et sous-régionales

L'appel cherche à explorer les questions qui permettront de saisir comment, en agroécologie, une meilleure connaissance et caractérisation des trade-offs doivent permettre aux décideurs et praticiens de prendre des décisions adaptées pour des systèmes alimentaires durables. À partir des résultats des projets de recherche, le Hub devra être en capacité de mettre en valeur ces résultats en améliorant leur diffusion et leur capacité à contribuer au plaidoyer pour des systèmes alimentaires durables. Pour faciliter cette tâche, il est demandé aux soumissionnaires de :

- Préciser leurs liens et leurs niveaux d'implication avec des initiatives existantes en agroécologie en Afrique de l'Ouest francophone.
- Présenter les réseaux et coalitions dans lesquels ils sont impliqués et en quoi, ces réseaux peuvent servir de relais dans le plaidoyer ou le dialogue politique pour des systèmes alimentaires durables.
- Décrire le rôle que jouent ces initiatives, réseaux et coalitions dans le projet de recherche.
- Décrire leur capacité à être un outil de diffusion des résultats attendus du projet.

Il ne s'agira pas seulement de présenter des réseaux ou coalitions au niveau sous-régional, mais aussi de dynamiques nationales ou locales capables de guider les politiques publiques.

Gouvernance du projet et gestion des fonds

Les équipes de recherches devront démontrer leurs capacités à gérer des fonds selon les normes d'ENDA PRONAT, dans le respect des principes et règles du CRDI et d'AF. Les équipes candidates devront décrire de manière explicite comment elles vont assurer la gestion et la coordination du projet (gouvernance). Elles devront également montrer leur capacité à collaborer avec le Hub sur la coordination de la recherche, le partage des connaissances, la synthèse, etc. Il sera demandé aux porteurs de décrire les processus de coordination du projet ainsi que leurs expériences dans ce domaine.

Contribution au renforcement des capacités

Toutes les équipes candidates devront présenter leurs stratégies de renforcement de capacités en précisant les bénéficiaires et les types de renforcement de capacités envisagés et en quoi cela pourrait renforcer les systèmes alimentaires durables d'Afrique de l'Ouest francophone.

Inclusion d'une stratégie de partage de connaissance sur les résultats du projet

Toutes les équipes doivent présenter une stratégie claire de partage des connaissances en déclinant les cibles, les objectifs, les finalités et les effets de cette stratégie sur les systèmes alimentaires durables. Cette stratégie devra prendre en compte les différentes échelles et la diversité des acteurs avec leur spécificité.

3. Critères d'éligibilité des projets

Seules les propositions qui satisfont aux critères d'éligibilité mentionnés ci-après seront prises en compte dans le processus d'évaluation :

- **Couverture thématique** : seules les propositions qui cadrent avec la couverture thématique énoncée à la section 2.2 seront considérées comme éligibles.
- **Pays éligibles** : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, et Togo.
Les organisations soumissionnaires leaders des consortia doivent être basées dans les pays ci-dessus et les projets soumis doivent également concerner ces pays. Les propositions qui ciblent d'autres pays, même partiellement, ne seront pas pris en considération. Néanmoins, les propositions peuvent utiliser les résultats de recherches menées dans d'autres pays, même non-francophones, dans le montage du projet ou développer des synergies avec des initiatives similaires dans d'autres pays.
- Les projets proposés devront obligatoirement émaner de **consortia de recherche composés d'institutions d'Afrique de l'Ouest et d'unités mixtes de recherche (UMR) du réseau d'Agropolis Fondation (Labex Agro)**² – Il convient de préciser que, le **leadership devra impérativement être assuré par une organisation d'Afrique de l'Ouest francophone** (il est fondamental de démontrer la capacité des équipes à travailler en collaboration et de façon intégrée, y compris dans la préparation des rapports et la valorisation des résultats). Le Leader assumera la responsabilité de la gestion des fonds de la subvention ENDA PRONAT/CRDI, y compris l'élaboration et l'administration des accords de financement avec d'autres institutions membres du consortium dans le cadre du projet, le cas échéant, et ce en dehors des UMR du Labex Agro qui seront financées directement par Agropolis Fondation (gestion des fonds par l'UMR co-leader du projet).
- **Type d'organisations éligibles au sein des consortia de recherche** :
 - **Organisations ouest-africaines francophones** : toutes les institutions de recherche, organisations non gouvernementales ou organisations paysannes et leurs faitières légalement enregistrées dans un des pays d'Afrique de l'Ouest francophone ;
 - **Unités Mixtes de Recherche (UMR) du réseau d'Agropolis Fondation - Labex Agro** (les chercheurs du réseau d'Agropolis Fondation peuvent également être basés en Afrique de l'Ouest) ;
 - Les **institutions internationales** (à l'exception des organisations des Nations Unies et des membres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)) peuvent répondre à l'appel, à condition d'avoir un statut légal dans un des pays éligibles et de pouvoir opérer et gérer des fonds dans un des pays éligibles où la recherche sera mise en place.
 - Les organisations des Nations Unies et les membres du CGIAR ne peuvent pas soumettre de propositions de recherche mais peuvent participer à une proposition de recherche en tant qu'organisation tierce. Un maximum de 20 % du budget mis à disposition par le CRDI peut être alloué à l'ensemble des organisations internationales.
- **Enveloppe et durée maximales** : les propositions ne devront pas dépasser le budget maximal et la durée limite indiqués ci-après.

² Lien vers la liste des UMR du Labex Agro : <https://www.agropolis-fondation.fr/Unites-de-recherche-du-reseau>

4. Budget et durée des projets

- **Budget global maximal** : les projets de recherche sélectionnés seront financés sur la base d'une enveloppe globale maximale composée des fonds suivants : **540 000 000 FCFA (fonds CRDI) et 500 000 euros (fonds Agropolis Fondation)**.
- **Montant maximal financé par projet de recherche** : **54 000 000 FCFA pour les équipes ouest-africaines et 50 000 euros pour la prise en charge des chercheurs des UMR du Labex Agro**.
- **Durée maximale** : les projets de recherche sélectionnés devront être mis en œuvre sur une **durée maximale de 18 mois** incluant l'ensemble des activités de recherche, la production de rapports semestriels intermédiaires et du rapport final (la mise en place des activités de recherche, le partage et la mise en commun des résultats et la synthèse finale). Les projets de recherche sélectionnés devront **démarrer au plus tard le 1^{er} décembre 2022**. Les **rapports techniques et financiers finaux** devront être **soumis au plus tard le 30 juin 2024**.

5. Dépenses éligibles

Les projets de recherche étant financés par deux sources différentes (fonds CRDI d'une part et fonds Labex Agro/Agropolis Fondation d'autre part), la nature des dépenses éligibles peut varier. Elles sont reprises dans l'annexe 2.

De manière générale, les dépenses éligibles sont limitées aux dépenses directement liées au projet, telles que :

- les frais de personnel ;
- les consultants et services sous-traités spécifiquement pour le projet ;
- les frais de laboratoire ;
- les petits équipements et consommables ;
- les frais de publication et de diffusion, y compris les coûts liés à l'organisation d'évènements ;
- les frais de déplacement ;
- les frais indirects (« overheads »).

S'agissant des dépenses éligibles au financement d'Agropolis Fondation, celles-ci doivent être conformes au règlement financier de l'ANR (IDEX). (<https://anr.fr/fileadmin/documents/ia-rf-idex.pdf>). Ainsi, ne sont pas éligibles les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux services internes ;
- Les salaires du personnel qui n'est pas spécifiquement recruté pour le projet (contribution au financement de personnels permanents) ;
- Les dépenses liées à l'infrastructure existante ;
- les dépenses déjà financées par d'autres sources ;
- les équipements, matériels et consommables liés à d'autres projets (comme le stipulent les règles de l'ANR, « seuls les taux d'amortissement correspondant à la durée du projet sont éligibles » pour l'achat de matériel et d'équipement).

6. Évaluation des projets

Un comité d'évaluation composé de représentants du Hub, du CRDI et d'institutions clés engagées dans l'agroécologie en Afrique de l'Ouest sera mis en place. Deux membres du Conseil scientifique d'Agropolis Fondation siègeront également dans ce comité qui sera chargé d'évaluer la qualité scientifique/technique des propositions de recherche soumises en réponse à l'appel à propositions.

Les propositions seront évaluées à la lumière des critères suivants :

Recherche	60 %
<i>Originalité et pertinence de la recherche proposée</i>	10 %
<i>Rigueur scientifique</i>	20 %
<i>Retombées potentielles</i>	10 %
<i>Intégration du genre et de l'inclusion</i>	10 %
<i>Renforcement des capacités</i>	10 %
Expérience et compétences avérées en agroécologie d'au moins une institution membre du consortium	10 %
Composition de l'équipe et expérience avérée	20 %
<i>Expertise pluridisciplinaire/transdisciplinaires</i>	10 %
<i>Partenariat institutionnel</i>	10 %
Budget (retour sur investissement)	10 %
Total	100 %

Par ailleurs, un Comité Consultatif Senior (CCS) sera constitué pour apporter des conseils stratégiques sur les orientations du programme et, si nécessaire, explorer la meilleure façon de tirer parti des réseaux pertinents de chaque partenaire pour soutenir le programme et renforcer la collaboration et la synergie entre les activités du programme et celles d'autres initiatives ou réseaux régionaux.

7. Modalités contractuelles

Après la sélection finale, ENDA PRONAT ne conclura d'accord de financement qu'avec l'organisation candidate principale ouest-africaine. L'institution sélectionnée doit donc être en mesure d'administrer des fonds étrangers et de gérer les accords de financement avec les autres organisations membres éventuels du consortium hors UMR du Labex Agro. Il convient de noter qu'ENDA PRONAT ne peut conclure des accords qu'avec des entités juridiquement reconnues.

S'agissant des UMR du Labex Agro, ces dernières seront conventionnées par Agropolis Fondation via leur organisme de tutelle respectif (CIRAD, IRD, INRAE, Institut Agro ou Université de Montpellier).

Un accord de consortium sera rendu obligatoire et sera annexé, à la fois au contrat entre ENDA PRONAT et l'institution ouest-africaine chef de file, mais également à la convention de financement entre Agropolis Fondation et l'organisme de tutelle de l'UMR du Labex Agro concernée.

Nonobstant toute disposition contraire aux présentes, le budget de la subvention est tributaire de l'octroi à ENDA PRONAT de fonds suffisants par le CRDI, Agropolis Fondation et leurs bailleurs de fonds partenaires.

Risques inhérents aux pays – Le CRDI finance des recherches dans des endroits qui répondent aux plans, objectifs généraux et programmes approuvés par le Conseil des gouverneurs du CRDI. Les propositions de projet peuvent devoir être révisées lorsque les activités du projet sont touchées par des restrictions légales liées au transfert de fonds ou d'autres ressources à des entités spécifiques. Les causes peuvent être l'éloignement physique, les risques physiques pour les employés du CRDI dans certaines régions, ou d'autres facteurs d'inaccessibilité qui empêchent le CRDI de surveiller et de soutenir correctement le projet ; ou des lois et règlements applicables qui empêchent les institutions d'accéder aux fonds.

Éthique de la recherche et protection - Les travaux de recherche doivent être réalisés dans le respect de normes éthiques élevées, conformément aux principes du CRDI en matière d'éthique de la recherche comme indiqué ci-après : [Comité consultatif d'éthique de la recherche du CRDI | CRDI - Centre de recherches pour le développement international \(idrc.ca\)](#).

8. Format des propositions

Les propositions doivent être dactylographiées, et chaque page doit être numérotée. **Le contenu de la proposition ne doit pas dépasser 7 500 mots (hors la page de titre, les annexes et le budget détaillé).**

L'annexe budgétaire doit suivre le modèle envoyé avec ce document d'appel. Il sera **divisé en deux parties**, une partie relative aux activités mises en place par les équipes ouest-africaines prises en charge par ENDA sur les fonds du CRDI et une seconde partie relative aux activités mises en place par les équipes de recherche du Labex Agro prises en charge par Agropolis Fondation.

Les **annexes** doivent inclure les éléments suivants :

- Lettre d'engagement du consortium (signée par toutes les institutions membres du Consortium) avec obligation de la signature du (de la) directeur(rice) de l'UMR du Labex Agro co-porteuse ;
- Le CV du/de la chef(fe) de projet et les CV des principaux membres de l'équipe de projet ;
- Un budget détaillé divisé en deux parties (cf. Annexe 2) ;
- Le calendrier préliminaire du projet (sous forme de graphique de Gantt) précisant notamment les livrables.

La proposition doit être présentée selon les rubriques décrites ci-dessous :

SECTIONS (hors annexes)
<p>Page de titre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titre de projet • Titre court du projet (sigle) • Nom et adresse complète de l'organisation candidate principale ouest-africaine ainsi que les noms et fonctions des membres du projet • Leader (organisation basée en Afrique de l'Ouest) : nom, titre, affiliation professionnelle, genre et adresses électroniques • Co-leader (responsable de l'UMR du Labex Agro co-porteuse) : nom, titre, affiliation professionnelle, genre et adresses électroniques
<p>Résumé (200 mots maximum) et mots-clés (5 maximum)</p>
<p>Description du projet proposé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance du problème et caractère novateur (lacunes en matière de connaissances, trade-offs associés à l'agroécologie dans les systèmes alimentaires tels qu'abordés par la recherche) en le situant dans un état de l'art • Questions de recherche à traiter par le projet en lien avec le contexte de développement et les objectifs de cet appel • Méthode de collecte des données et cadres analytiques (il est attendu une prise en compte de la diversité des acteurs concernés et une co-construction entre équipes ouest-africaines et françaises) • Activités (description par lot) – précisez les responsables de chaque lot • Résultats, produits attendus et livrables

Dimensions de genre et d'inclusion de la recherche proposée

- Description de l'utilité et de l'importance du travail proposé pour promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale
- Description de la manière dont la méthodologie permettra aux femmes ou à d'autres groupes vulnérables d'être réellement pris en considération dans le projet de recherche
- Intégration d'une stratégie de renforcement des capacités de ces groupes vulnérables

Inclusion du projet dans des initiatives, réseaux et coalitions aptes à influencer les politiques publiques et stratégie de diffusion des résultats produits

- Originalité, importance, complémentarité et contribution aux initiatives sur l'agroécologie en cours dans la région
- Description de réseaux et coalitions liés au projet et en quoi ils peuvent servir de relais dans le plaidoyer ou le dialogue politique pour des systèmes alimentaires durables. Stratégie de renforcement des capacités des individus, des communautés et/ou des organisations de ces initiatives, réseaux ou coalitions
- Stratégie de diffusion des résultats produits pour assurer leur utilisation et intérêt pour le développement
- Description de la manière dont les données seront collectées et partagées et la politique envisagée en matière de diffusion des publications scientifiques. Les projets financés devront se conformer à l'Énoncé des principes des données ouvertes du CRDI. Les équipes sélectionnées devront soumettre un plan de gestion des données. Le CRDI et AF favorisent également le libre accès aux publications scientifiques. Les projets se conformeront à la Politique de libre accès du CRDI et seront invités à ajuster leur budget en conséquence

Description du partenariat institutionnel

- Rôle, valeur ajoutée des institutions partenaires proposées (une institution ouest-Africaine et une institution du Labex Agro d'Agropolis Fondation) – précisez la capacité de ces organisations à gérer les fonds du CRDI ou d'AF
- Expertise et expérience des partenaires sur le sujet choisi et en matière d'approches transdisciplinaires, de leadership des pays du Sud, d'égalité des genres et de l'inclusion
- Originalité du partenariat proposé (première collaboration ou collaboration ancienne, complémentarité des expériences et expertises, notamment au niveau disciplinaires) et gouvernance envisagée (qui a la responsabilité de quoi, quelles instances décisionnaires, quelles modalités de travail ensemble)
- Engagement à établir des partenariats équitables entre les personnes concernées et vis-à-vis du leadership des institutions du Sud

9. Modalités de dépôt des projets

- **Les propositions complètes doivent être soumises au plus tard le 30 août 2022 à 23h59 TU.**
- Les propositions reçues après la date ne seront pas prises en considération.
- Les propositions doivent être soumises en **français**.
- **Toutes les demandes doivent être soumises dans un seul fichier PDF par courrier électronique** à l'adresse : pronat@endatiersmonde.org
- Un accusé de réception sera envoyé à tous les candidats dont la proposition aura été reçue avant la date et l'heure de clôture. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- ENDA PRONAT ne pourra être tenue responsable des soumissions non reçues en raison de problèmes techniques empêchant le transfert des propositions par voie électronique.
- Il est à noter que toutes les propositions reçues dans le cadre de cet appel à propositions seront archivées et pourront être utilisées pour des analyses. A l'exception du résumé, une proposition ne sera pas partagée avec une tierce partie sans le consentement préalable de son auteur.

10. Calendrier de l'appel

- **Lancement de l'appel : 5 juillet 2022**
- **Réunion d'information sur l'appel : 12 juillet, 9h30-10h30 TU** – Lien Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/87821331484?pwd=QnypbXyipsWYhBKGjOBtiTPorAHdWW.1>
- **Date limite de soumission des propositions : 30 août 2022 à 23h59, TU**
- Revue des propositions en fonction des critères d'éligibilité : 1^{er} – 9 septembre 2022
- Examen des propositions par le Comité d'évaluation : 10 septembre – 9 octobre 2022
- Recommandation/confirmation des propositions sélectionnées : 10 octobre 2022
- Finalisation des propositions et budgets : 10 – 31 octobre 2022
- Accords de subvention : 1^{er} – 30 novembre 2022
- **Début des projets : 1^{er} décembre 2022**

Toutes les questions et demandes de précision pourront être soumises lors du **webinaire d'information prévu le mardi 12 juillet à 9h30 TU** et dont le lien Zoom suit : <https://us02web.zoom.us/j/87821331484?pwd=QnypbXyipsWYhBKGjOBtiTPorAHdWW.1>

Toutes questions qui n'auront pas pu être posées lors du webinaire devront être soumises par courriel à : pronat@endatiersmonde.org au moins quinze (15) jours avant la date de clôture du présent appel. Pour les questions relatives aux aspects financiers liés au financement d'Agropolis Fondation, merci de contacter : clement@agropolis.fr

11. Annexes

Annexe 1. Questions de recherche sur les trade-offs associés à l'agroécologie identifiées par le Hub comme peu investies

L'étude diagnostique et la consultation auprès des personnes ressources actives sur les questions de transition agro-écologiques en Afrique de l'Ouest a permis d'identifier une série de questions ou sujets de recherche encore insuffisamment traités. Cette annexe revient sur les trade-offs associés à l'agroécologie en lien avec les maillons des systèmes alimentaires (hors production) et les politiques publiques.

Les sujets et/ou questions ci-dessous sont donnés à titre d'illustration et ne sont pas exhaustives. Il n'y a pas d'obligation à s'y inscrire.

1. Maillon Commercialisation/Mise en marché :

Objectifs :

Développer des systèmes de marché territoriaux qui répondent aux approches agroécologiques.

Explorer la question de recherche sur l'accès aux marchés des produits agroécologiques.

Questions/sujets de recherche :

- Analyse des trade-offs sur les stratégies de vente et de positionnement des produits agroécologiques dans les marchés territoriaux.
- Analyse des déterminants qui favorisent l'accès des produits agroécologiques à des marchés territoriaux de volume (consommation de masse).
- Analyse des liens entre ce que les ménages cultivent, consomment, et vendent pour mieux identifier les trade-offs auxquels ils font face entre sécurité alimentaire des ménages et souveraineté alimentaire par le biais de l'agroécologie.
- Analyse des trade-offs liés à diversité des variétés (faible dans les systèmes conventionnels et plus importants en agroécologie).

2. Maillon Transformation-Consommation :

Objectifs :

Étudier les attentes des consommateurs vis-à-vis des produits agroécologiques et leurs comportements selon les circuits de distribution.

Mieux documenter la perception des consommateurs par rapport à l'agroécologie et améliorer la communication.

Développer des outils pour déconstruire l'image des produits agroécologiques comme un luxe. Développer des stratégies permettant de faire des produits agroécologiques une demande sociale.

Questions/sujets de recherche :

- Analyse des trade-offs dans les processus de choix et d'achat des produits agroécologiques dans la consommation des ménages.
- En quoi les produits agroécologiques offrent-ils une qualité spécifique leur permettant de se démarquer sur les marchés territoriaux ?
- En quoi les produits agroécologiques limitent les pertes post-récoltes et améliorent les possibilités de transformation agroalimentaire ?
- Comment remédier à la pénibilité du travail pour déverrouiller les systèmes de transformation artisanale et les aider à se développer ?

3. Politiques publiques :

Objectifs :

Travailler sur les différentes échelles en termes de politiques publiques.

Interroger les outils et les démarches qui facilitent les passerelles entre les différents acteurs des systèmes alimentaires, qui favorisent l'intégration entre les secteurs, les disciplines et les acteurs pour atteindre des objectifs multiples.

Développer un système de gouvernance qui coordonne les politiques et actions de soutien aux systèmes agroécologiques à l'échelle du paysage et du territoire.

Questions/sujets de recherche :

- Analyse des trade-offs dans le choix des politiques de soutien à l'agriculture (agriculture paysanne vs agrobusiness par exemple), notamment sur les achats institutionnels des ressources en amont (intrants, connaissances, technologie) et des produits en aval des systèmes de production (consommation des écoles, hôpitaux, armée, ...) ?
- Quel mécanisme pour intégrer l'agroécologie dans la planification territoriale, notamment en augmentant la masse critique de praticiens et en dépassant la contrainte de la disponibilité saisonnière des produits agroécologiques ?
- Comment mettre en place des processus participatifs et des innovations institutionnelles qui créent une confiance mutuelle et permettent la production conjointe et le partage de connaissances sur les trade-offs pour amorcer une transition agroécologique pertinente et inclusive, et améliorer la résilience des systèmes alimentaires ?
- Analyse des trade-offs à l'échelle sous-régionale pour des politiques de transition agroécologique des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone : quels enjeux, compromis et synergies à rechercher ? quelles stratégies pour influencer des institutions sous-régionales ? quel ancrage institutionnel ?
- Comment parvenir à un système de labélisation des produits et intrant de l'agroécologie dans l'espace ouest-africain pour un accès à un marché plus vaste : développer les systèmes participatifs de garantie en lien avec les normes standards internationales ?

4. Sujets transversaux :

La **sexospécificité**, la **territorialisation**, le **changement d'échelle** et les opportunités d'**employabilité des jeunes** dans l'agroécologie seront des éléments à traiter de façon transversale dans les questions de recherche. Le périmètre de réflexion sera le « **territoire** ».

Annexe 2. Annexe financière - Budget